

Aurille
Les Baux de Provence
Eygalières
Fontvieille
Mas Blanc des Alpilles
Maussane les Alpilles
Mouriès
Le Paradou
Saint-Étienne du Grès
Saint-Rémy de Provence

Communauté de Communes

Le bulletin
d'informations
de la CCVBA

Vallée des Baux-Alpilles



MARSEILLE-PROVENCE 2013
CAPITALE EUROPÉENNE
DE LA CULTURE

www.vallee-des-baux-alpilles.com

Budget 2012 : des finances gagnantes pour un montant de 12.552 197 €

Dans le contexte "mouvementé" de la réforme des collectivités territoriales la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a tiré son épingle du jeu. A l'issue d'une année d'incertitudes la Commission des finances a pu établir un budget fort pour les actions et projets de la CCVBA

Un des éléments marquants de l'année 2011 est l'application de la réforme de la taxe professionnelle (TP) à la CCVBA. En 2012, le constat est que la CCVBA ressort gagnante de la réforme de la TP. Ainsi, lors du vote du budget primitif présenté le 26 mars par Jack Sautel, 1^{er} Vice-président de la Communauté de communes, Maire de Maussane-Alpilles et Vice-président de la Commission des finances, le Conseil de communauté a voté un budget sérieux donnant plus d'autonomie à la CCVBA : "Ce budget 2012 qui comprend des recettes dynamiques a permis aux élus de maintenir une fiscalité stable..."

Avenir et développement

Une fois le budget voté par les élus, Hervé Chérubini, Président de la Communauté de communes, Maire de Saint-Rémy de Provence a indiqué "Les élus de la CCVBA ont commencé à penser différemment l'avenir de la structure en souhaitant la développer. Ainsi, le budget 2012 prévoit des dépenses relatives à l'élaboration d'un plan global visant à définir et planifier l'avenir de la CCVBA. Ce plan devra proposer des axes de réflexion, des pistes d'actions concrètes et traiter des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles missions et compé-

Les élus votent pour une fiscalité inchangée

Cotisation foncière
des entreprises = 24,00 %

Taxe d'habitation = 9,97 %

Taxes foncières sur les
propriétés bâties = 0,00 %

Taxes foncières sur les
propriétés non bâties = 2,13 %

tences par la CCVBA. Le but étant de proposer de nouveaux services à la population. Cela va nécessiter d'étouffer l'effectif des services communautaires."

Instruction des permis de construire

Dans ce cadre et afin d'anticiper l'arrêt probable de l'instruction des permis de construire par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), les élus communautaires envisagent de confier cette mission à la CCVBA pour les communes qui le souhaitent.

Suite pages 3 - 4



Le 26 mars, le Conseil de communauté a voté le budget primitif de la CCVBA à l'espace Agora à Maussane les Alpilles. Photo : CCVBA.

COMMUNICATION Un site bien à jour

A raison de plusieurs mises à jour hebdomadaires le site internet de la Communauté de communes occupe bien sa place sur le Web. Site où les internautes



peuvent consulter notamment les comptes-rendus des conseils de communauté, la revue de presse et d'autres rubriques actives qui font l'actualité de la CCVBA. A lire donc sur www.vallee-des-baux-alpilles.com

SERVICE ADMINISTRATIF La Communauté de communes a recruté

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles comprend dix communes et représente environ 27.000 habitants. Cette structure rurale a pour ambition de se développer, ce qui signifie, qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe en place. Pour cela, la CCVBA vient de recruter Karine Briand Pugnère, en qualité de collaboratrice, de Julien Cozette, Directeur



Photo : CCVBA.

général des services. Nouvellement arrivée Karine Briand Pugnère a notamment en charge d'assurer l'interface avec le Directeur et les différents partenaires institutionnels et la mise en œuvre des procédures de marchés publics. Karine Briand Pugnère sera également étroitement associée à l'élaboration du plan global de développement de la structure en termes de transfert de compétences. Bienvenue.

Photo: Service communication Mairie de Saint-Rémy de Provence



Hervé Chérubini

- Président de la Communauté
de Communes Vallée des Baux-Alpilles

mesure ou de nouvelles taxes lui ont été transférées.

Il s'agit de transfert de la part de la taxe d'habitation du Conseil Général des Bouches-du-Rhône dont les bases sont très importantes et de la part de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il faut noter que les taux d'imposition de 9,97 % (TH) et 2,13 % (TFNB) votés en 2010 par le Conseil Général n'ont pas été augmentés par les élus de la CCVBA lors des exercices 2011 et 2012.

Ainsi, malgré la perte des recettes de taxe professionnelle, la réforme de la TP est une bonne chose pour la CCVBA qui peut compter sur des recettes plus dynamiques que par le passé grâce à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui remplace la TP.

Nous faisons partie des très rares intercommunalités qui, en France, se retrouvent gagnantes suite à cette réforme.

Comme le démontre le budget primitif voté le 26 mars dernier, les élus de CCVBA peuvent maintenant envisager de développer cette intercommunalité en terme de projet de territoire. Le transfert de nombreuses missions et compétences est à l'étude. Le but est de générer des économies d'échelle. Il s'agit aussi de mutualiser les services des communes membres de la CCVBA. L'ambition des élus étant d'améliorer la qualité des services rendus à la population. Plus concrètement, il est prévu que la mission d'instruction des permis de construire du territoire communautaire soit transférée aux services de la CCVBA, sous réserve du vote des conseils municipaux.

Par ailleurs, les élus qui siègent au sein de la CCVBA restent plus que jamais mobilisés et vigilants quant aux suites qui seront données au projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) élaboré par Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Pôle métropolitain : protocole d'accord signé le 28 mars

Le bulletin N°5 de la CCVBA a évoqué la question du processus de création d'un Pôle métropolitain. Celui-ci passe par l'élaboration d'un protocole d'accord entre les Présidents des neuf intercommunalités des Bouches-du-Rhône. Pour formaliser cette volonté, le conseil communautaire de la CCVBA a autorisé le Président Hervé Chérubini à signer, le 28 mars à Martigues, le protocole d'accord relatif à la création proprement dite du Pôle métropolitain au 1^{er} janvier 2013. Nous reviendrons plus amplement sur ce sujet dans notre prochain numéro d'automne.

Les finances de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles se portent bien et vont permettre le développement de la CCVBA conformément à la volonté des élus. Cette bonne nouvelle nous la devons à la réforme de la taxe professionnelle (TP) qui commence, cette année, à produire des effets positifs sur le budget de la CCVBA.

En effet, malgré la perte de recette de la TP, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ressort gagnante de cette réforme dans la

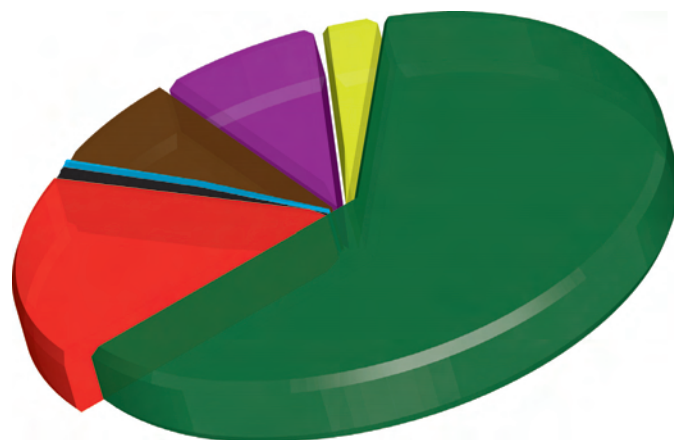
"Comme le démontre le budget primitif voté le 26 mars dernier, les élus de CCVBA peuvent maintenant envisager de développer cette intercommunalité en terme de projet de territoire..."



Voici quelques postes de dépenses marquants dans le budget de fonctionnement de la CCVBA.

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2012

- Totalité des dépenses liées à la fourrière animale et au transport des animaux errants 25.000 € avec une campagne de stérilisation des chats errants de 10.000 €.
- Maintenance des logiciels du cadastre et du droit des sols : 20.000 €.
- Adhésion à l'association Marseille-Provence 2013 pour 100.000 € sur deux ans, soit 50.000 € en 2012.
- Dépenses en communication et publications : 14.500 €.
- Participation annuelle à l'animation foncière menée par le Parc Naturel Régional des Alpilles (PNRA) : 7.000 €.
- Prises en charge de l'ensemble des Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) relatives au foncier non bâti : 7.000 €.
- Dépenses liées au fonctionnement du Pays d'Arles : 24.325 €.
- Dépenses liées à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du territoire du Pays d'Arles : 16.217 €.
- Dépenses engendrées par l'élaboration du Plan climat énergie territorial (PCET) : 5.000 €.
- Dépenses relatives au fonctionnement de la déchèterie de Saint-Étienne du Grès qui a été transférée en 2012 : 32.000 €.
- Traitement des ordures ménagères (sacs noirs et jaunes) et traitement des déchets issus des déchèteries de Maussane les Alpilles / Le Paradou, Saint-Étienne du Grès, Saint-Rémy de Provence, Mollégès pour les habitants d'Eygalières et des points d'apport volontaires : 2.148 000 €.
- Versement de subventions aux associations : 59.250 € plus 10.000 € en cas de catastrophes naturelles.
- Session de formation des élus de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) : 3.000 €.
- Attribution de compensation versée aux communes membres : 2.228 394 €.
- Dotation de solidarité communautaire versée aux communes membres : 1.275 000 € (1.050 000 € au BP 2011).
- Reversement au Fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales (FNGIR) : 3.539 781 € versés à l'État.
- Contribution annuelle au Fonds national de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) : 35.000 € versés à l'État.



CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL (7,91 %) = 872.900 €

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (17,52 %) = 1.932 450 €

CHARGES DE PERSONNEL (2,72 %) = 299.900 €

ATTÉNUATIONS DE PRODUITS (reversement aux communes membres et à l'État) (64,17 %) = 7.078 175 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES (0,18 %) = 20.000 €

DÉPENSES IMPRÉVUES (0,83 %) = 91.785,37 €

DÉPENSES D'ORDRE (6,67 %) = 735.430 €

Les recettes de fonctionnement = 11.030 640,37 €



IMPOTS ET TAXES (76,68 %) = 8. 458 497 €

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (17,84 %) = 1.968 275 €

PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (0,16 %) = 17.500 €

ATTÉNUATIONS DES CHARGES (0,19 %) = 21.000 €

RÉSULTAT REPORTÉ 2011 (5,03 %) = 554.368,37 €

RECETTES D'ORDRE (0,10%) = 11.000 €



Les dépenses d'investissement de l'année 2012

■ Acquisition d'un système d'information géographique (SIG) pour les communes membres de la CCVBA : 40.000 €.

■ Aménagement de bureaux pour les nouveaux agents recrutés + acquisition de mobilier et d'ordinateurs : 32.000 €.

■ Acquisition d'un véhicule de service pour l'ambassadeur du tri : 9.000 €.

■ Réhabilitation du centre d'enfouissement technique : 401.800 € (dont 100.000 € d'études).

■ Internet : Fin des travaux boucle locale haut débit commencés en 2011 : 206.500 €.

■ Déchèterie communautaire de Maussane les Alpilles/Le Paradou : 101.800 € (étude + travaux d'aménagement).

■ Aire de lavage : 110.000 € (mur + bassin de rétention + pompes hydrauliques + raccordement à la station d'épuration).



Au côté d'Hervé Chérubini, Président de la CCVBA, Jack Sautel, 1^{er} Vice-président de la Communauté de communes, a présenté un budget 2012 conforme au débat d'orientation budgétaire. Photo : CCVBA.

■ Déchèterie communautaire de Saint-Étienne du Grès : 139.800 € (matériel + travaux d'aménagement).

■ Fourrière animale des Baux de Provence : 337.000 € (travaux de raccordement au réseau d'assainissement communal).

■ Déchèterie communautaire de Saint-Rémy de Provence : 36.000 € (étude + matériel).

■ Déchèterie communautaire d'Aurville : 15.000 € (étude de faisabilité).

"Emprunt"

Le budget général 2012 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles n'est grévé d'aucun emprunt.

Seul un emprunt a été contracté en 2010 (durée de 3 ans) pour le budget annexe de l'extension de la zone d'activité de la Massane à Saint-Rémy de Provence.

RÉPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE DE LA CCVBA

Lors du vote du budget primitif 2012, il a été voté un montant de 1.275 000 € au bénéfice des 10 communes membres

Aurville 30.940 € en 2011 **pour** 37.570 € en 2012

Les Baux de Provence 171.539 € en 2011 **pour** 208.298 € en 2012

Eygalières 116.480 € en 2011 **pour** 141.439 € en 2012

Fontvieille 83.898 € en 2011 **pour** 101.876 € en 2012

Mas-Blanc des Alpilles 20.819 € en 2011 **pour** 25.280 € en 2012

Maussane- les Alpilles 90.519 € en 2011 **pour** 109.915 € en 2012

Mouriès 62.533 € en 2011 **pour** 75.933 € en 2012

Le Paradou 33.832 € en 2011 **pour** 41.082 € en 2012

Saint-Étienne du Grès 62.856 € en 2011 **pour** 76.326 € en 2012

Saint-Rémy de Provence 376.584 € en 2011 **pour** 457.281 € en 2012

BP 2011 = 1.050 000 €

BP 2012 = 1.275 000 €





Déchets d'équipements électriques et électroniques : des résultats brillants

En 2011, la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a donné des résultats très encourageants sur le territoire de la CCVBA

La collecte des DEEE fonctionne depuis 2008 sur les déchèteries de Saint-Étienne du Grès et de Saint-Rémy de Provence. En 2011, la CCVBA a étendu cette prestation à celle de Maussane les Alpilles. Et nombreuses sont les personnes sensibles à ce service de proximité. Ainsi, machines à laver, réfrigérateurs, ordinateurs, mais aussi, rasoirs électriques, réveils ou sèche-cheveux ont été collectés, pour représenter 108 tonnes de matériel recyclées et dépolluées, soit plus de 15.000 appareils. C'est l'équivalent de 62 tonnes de CO2 et 122 barils de pétrole économisés et 86 tonnes de matières recyclées.

Une performance remarquable et des moyens supplémentaires

Ce résultat correspond à une production de 7,43 kg par an et par habitant, lorsque la moyenne nationale s'élève à 4,7 kg. Devant un tel succès, et pour accompagner les habitants de la CCVBA, les fréquences de ramassage en déchèterie ont été augmentées.

En déchèterie de Maussane les Alpilles, un conteneur supplémentaire a été mis en place par Sud Rhône Environnement. Par ailleurs, Éco-Systèmes (l'organisme en charge de l'organisation du dispositif) a



mis en place des points de collecte accessibles à tous dans de nombreuses enseignes de la distribution ; ils viennent compléter la reprise dite du "1 pour 1", qui consiste à rapporter un appareil usager pour tout achat d'un appareil neuf.

Une attention particulière

Mais attention, la réussite de la collecte des DEEE passe par une amélioration du respect des consignes de tri en déchèterie. Les services de SRE et d'Écologic ont multiplié les opérations de proximité. Ces dernières sont l'occasion de collecter les DEEE trop souvent oubliés dans les débarras et les tiroirs, mais également de rappeler l'ensemble des consignes de tri ainsi que les modalités d'évacuation des déchets volumineux ou spécifiques en déchèterie.

Les agents chargés de vous accueillir dans les déchèteries communautaires vous indiqueront précisément quel est le contenant adapté aux déchets électriques ou électroniques que vous déposez.

Horaires des déchèteries

Déchèterie de Maussane les Alpilles / Le Paradou
Lundi au vendredi de 9 heures à 16h20.
Samedi 9 heures à 11h50 et de 14 heures à 15h50.

Déchèterie de Saint-Rémy de Provence
Lundi au samedi de 8 heures à 11h50 et de 14 heures à 16h50.

Déchèterie de Saint-Étienne du Grès
Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi de 8 heures à 11h45. Vendredi - Samedi de 8 heures à 11h45 et de 13h30 à 16h15.

*** Déchèterie de Mollégès (UNIQUEMENT POUR LES HABITANTS D'EYGALIERES)**
En matinée du mardi au samedi de 8 heures à 12 heures / Après-midi : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 14 heures à 17 heures du 1^{er} octobre au 31 mai et de 14 heures à 18 heures du 1^{er} juin au 30 septembre.

Valorisez ou recyclez vos radiographies

Les occasions de faire des radios ne sont pas rares. De plus, nous devons les garder plusieurs années chez soi, sans vraiment savoir où les ranger. L'affaire se complique quand elles deviennent obsolètes et qu'il s'agit de s'en débarrasser. En effet, en raison de la présence de sel d'argent, certaines radiographies sont toxiques et potentiellement polluantes si elles sont, par erreur, jetées dans le circuit des ordures ménagères. Il faut donc les apporter en déchèterie pour qu'elles soient valorisées ou recyclées.



La CCVBA recrute un ambassadeur du tri

Dans le cadre du développement des services proposés aux habitants du territoire de la CCVBA, un ambassadeur du tri sera prochainement recruté. Le but étant d'optimiser le tri sélectif dans les sacs jaunes et d'assurer un relais d'information auprès des 12.000 foyers du territoire de la Communauté de communes.

Animations sur le tri des déchets ménagers pour les associations et les scolaires

Sud Rhône Environnement propose des animations gratuites sur le tri et le traitement des déchets ménagers de son territoire qui comprend la CCVBA. Ces animations principalement destinées au milieu scolaire peuvent être déclinées auprès des centres aérés et des associations. Pour connaître les animations proposées, contactez le service communication de SRE au 04 66 59 06 51 ou srenv.selectif@wanadoo.fr. Vous pouvez consulter la liste des activités possibles en vous rendant sur le site www.sudrhoneenvironnement.org rubriques : "Les Hommes et les déchets" - "Éducation au développement durable".



MARSEILLE-PROVENCE 2013
CAPITALE EUROPÉENNE
DE LA CULTURE www.mp2013.fr

La Commission économique-culturelle travaille ses sujets un à un

Le premier semestre 2012 est consacré à la préparation de deux grands projets prévus en 2013 : "TransHumance" et l'installation sur le territoire de la CCVBA de l'exposition "Artistes et paysages des Alpilles" du musée Estrine, avec son préambule : "Voyage dans les Alpilles" qui débutera en septembre prochain, à l'occasion des Journées du patrimoine. D'autres projets, notamment consacrés aux arts de la rue et à l'art de la cuisine du territoire, sont aussi élaborés comme autant de parcours mis au service de la mise en valeur des Alpilles avec la culture comme clé d'entrée

* Le projet TransHumance

"Davantage qu'un spectacle, **TransHumance** est une expérience intime à vivre ensemble : marcher au rythme des animaux pour traverser sites naturels d'exception et centres urbains. Dessiner dans le paysage une empreinte éphémère qui transforme notre perception de notre territoire élargi, de notre vivre ensemble réuni."



Patrick Fabre, directeur de la Maison de la transhumance a confirmé à Martine Lagrange, Vice-présidente de la Commission économique-culturelle de la CCVBA, que la transhumance saint-rémoise fêtera ses trente ans d'existence en 2013.

Ainsi, un grand événement est d'ores et déjà prévu. De plus, un point de présentation de la transhumance "traditionnelle" sera proposé à Salon-de-Provence dans le cadre de MP 2013.

Quant à TransHumance MP 2013, Saint-Rémy de Provence, Mas Blanc des Alpilles, Saint-Étienne du Grès, Fontvieille, Les Baux de Provence, Maussane les Alpilles et Mouriers seront sur la feuille de route de ce "cortège" de 200 cavaliers qui partira de Châteaurenard pour rejoindre, à l'étang des Aulnes, les deux autres grands troupeaux de TransHumance venant du château d'Avignon, pour l'un, de Cuges les Pins, pour l'autre, avant que l'ensemble prenne le chemin de Marseille.

L'objectif de la Commission économique-culturelle est de répartir harmonieusement les événements de MP 2013 entre les communes de la CCVBA. Un dialogue constant est donc instauré entre les élus de la Commission et l'équipe de Marseille Provence 2013 pour répondre à cet objectif.

La question de la coexistence de la transhumance "ovine" traditionnellement organisée à Saint-Rémy de Provence le lundi de Pentecôte et celle de * TransHumance "équestre"

organisée par MP 2013 est formalisée.

Il est acté qu'à la suite des échanges entre MP 2013, la Maison de la transhumance et les bergers, les deux manifestations seront organisées de manière distincte. En effet, la ville de Saint-Rémy, attachée à ses traditions, souhaite préserver cette manifestation aussi importante que pérenne et considère que les deux manifestations doivent se dérouler dans l'esprit d'une complémentarité constructive pour tous.



Le 29 février à Saint-Rémy de Provence, les élus de la Commission économique-culturelle de la CCVBA ont rencontré Thierry Roche, Directeur délégué aux relations institutionnelles et aux Ateliers de l'Euroméditerranée ainsi que Fabien Galle, de la Société Équicréa, en charge de l'organisation du parcours "TransHumance". **Photo : CCVBA.**

Après une halte au lac de Peirou à Saint-Rémy de Provence, chevaux et cavaliers devraient s'installer en bivouacs à Saint-Étienne du Grès et aux Baux de Provence où y seront proposés des événements culturels en partenariat avec les Carrières de lumières et le château des Baux de Provence. Il est également prévu que TransHumance dessine deux grandes boucles au cœur des paysages exceptionnels de Maussane les Alpilles et Mouriers puis de Paradou et Fontvieille. Ces traversées seront propices à la réalisation "d'animaglyphes", images de "chorégraphies de troupeaux, qui, vues du ciel constitueront une mosaïque de notre territoire transformé par le passage de TransHumance" (concept Théâtre du Centaure). Le travail se poursuit avec Thierry Roche, l'un des responsables de Marseille Provence 2013 en charge de ce grand projet.



exposées dans des lieux publics choisis en relation étroite avec les élus de chaque commune et la CCVBA, coordinatrice de l'ensemble. L'exposition de ces œuvres s'accompagnera d'un programme pédagogique proposé aux élèves de classes élémentaires animé par plusieurs artistes des Alpilles, sous la conduite d'Élisa Farran, directrice du musée. Cette initiative est conçue comme un préambule à la grande exposition labellisée par Marseille Provence 2013 que le musée Estrine prépare pour sa réouverture à l'automne 2013 : "Artistes et paysages des Alpilles".

Les arts de la rue

Dans sa vocation d'événement culturel de grande diffusion, il est difficilement envisageable pour Marseille-Provence 2013 que la rue ne soit pas le théâtre de manifestations d'expression directe qui iront à la rencontre du public.

Le programme des événements prévus dans ce cadre dans les Alpilles est en cours d'élaboration avec Karwan dont les animateurs connaissent bien le territoire pour y



La Commission économique-culturelle de la CCVBA à l'Hôtel de ville du Paradou le 11 avril. Photo : CCVBA.

En préambule à l'exposition 2013 du musée Estrine, "Artistes et paysages dans les Alpilles"

Les dix communes de la CCVBA ont décidé d'accueillir à partir du 15 septembre prochain, date des Journées du patrimoine, jusqu'au printemps 2013, une exposition hors les murs proposée par le musée Estrine (Musée de France). Durant la durée des travaux d'agrandissement du musée engagés par la commune de Saint-Rémy de Provence, celui-ci proposera ainsi une sélection d'œuvres issues de sa collection qui seront

avoir installé "La Folle histoire des arts de la rue" à plusieurs reprises, comme ce fut le cas le 10 juin dernier à Eygalières qui a accueilli quatre compagnies de spectacles dans le cadre de la saison 2012 de "La folle histoire..."

Cuisine et territoire

Art à part entière en même temps que vecteur d'attractivité pour le territoire des Alpilles, le thème de la gastronomie fait l'unanimité au sein de la Commission économique-culturelle. Elle a ainsi souhaité que l'année 2013 soit l'occasion de rendez-vous associant événements culturels et ressources et savoir-faire dont est doté le territoire. Une réunion de travail organisée en mairie du Paradou a permis d'évoquer le sujet avec Élisabeth Martin, chef de projet "cuisine" MP 2013 et Véronique Legrand, administratrice du site de Glanum. Le Centre des monuments nationaux a en effet choisi de placer le thème de la gastronomie au centre des manifestations organisées en 2013 dans le cadre du programme "Monuments et cuisine" avec Alain Ducasse comme commissaire.

Deux temps de l'année 2013 seront ainsi consacrés à ce domaine : le premier se déroulera dans le cadre de TransHumance avec les "Carrioles" qui proposeront une carte originale élaborée par Marseille Provence 2013, le second devrait se tenir en début d'automne 2013 sous la forme d'un grand rendez-vous installé sur le site de Glanum-Les Antiques à Saint-Rémy de Provence.

■ Le détail des autres projets et la suite du dossier CCVBA - MP2013 dans le prochain bulletin de la CCVBA.



André Marchand, "La nuit à Fontvieille ©.1945 - Musée Estrine - Cliché Jean Bernard.



La course camarguaise dans les Alpilles pour les scolaires

Avec le projet "Alpilles traditions", la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a proposé aux enfants de découvrir et de comprendre la bouvine et la course camarguaise dans les Alpilles

La course camarguaise, une de nos traditions culturelles locales, est un "jeu" sportif qui met en scène des taureaux de race Camargue (sans mise à mort). Ce trimestre la CCVBA, le Parc naturel régional des Alpilles et la Fédération française de course camarguaise ont invité les écoles des 10 communes de la CCVBA à participer à des activités scolaires destinées aux élèves des écoles élémentaires.



Avec les outils pédagogiques adaptés, une intervenante de la Fédération française de course camarguaise s'est déplacée dans les classes pour faire découvrir aux élèves les codes de la course camarguaise, la bouvine, et ce qui entoure ces traditions dans le territoire.

Ce programme d'éveil aux traditions provençales a été complété par des démonstrations de course camarguaise dans les arènes de Saint-Rémy de Provence où les scolaires invités ont assisté à une course organisée avec de jeunes raseteurs.

Une présentation des traditions des attelages et chevaux de trait a été également proposée. Pour remercier des élèves assidus à ces sorties pédagogiques, le PNR des Alpilles et la CCVBA ont invité les enfants à partager leur "Goûter du Parc des Alpilles".

5^{ème} saison pour Graine de Bouvine

Depuis 2008, la CCVBA soutient l'organisation de la compétition taurine "Graine de Bouvine" au côté de la Fédération Française de course camarguaise. Et depuis le succès de ce trophée pour de jeunes espoirs de la bouvine va grandissant. Pour l'édition 2012, 8 courses sont proposées avec sa Grande Finale le mercredi 14 septembre dans les arènes communales de Mouriès.



Les mairies

Aureille

Rue Mistral 13930 Aureille
 ☎ 04 90 59 92 01 Fax 04 90 59 93 80
 contact@mairie-aureille.fr
 www.aureille.fr

Les Baux de Provence

Grand-Rue 13520 Les Baux de Provence
 ☎ 04 90 54 34 03 Fax 04 90 54 49 23
 mairie@lesbauxdeprovence.com
 infos@lesbauxdeprovence.com

Eygalières

Place Marcel Bonein 13810 Eygalières
 ☎ 04 90 95 91 01 Fax 04 90 95 96 40
 mairie.eygalieres@wanadoo.fr
 www.mairie-eygalieres.fr

Fontvieille

8, rue Marcel Honorat 13990 Fontvieille
 ☎ 04 90 54 79 02 Fax 04 90 54 64 87
 mairie@fontvieille.fr
 www.fontvieille-provence.com

Mas Blanc des Alpilles

Place Pierre Limberton
 13103 Mas Blanc des Alpilles
 ☎ 04 90 49 07 98 Fax 04 90 49 08 29
 mairie.mba@wanadoo.fr
 www.vallee-des-baux-alpilles.com

Maussane les Alpilles

Avenue de la Vallée des Baux
 13520 Maussane les Alpilles
 ☎ 04 90 54 30 06 Fax 04 90 54 36 45
 mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr
 www.maussanelesalpilles.fr

Mouriès

35, rue Pasteur 13890 Mouriès
 ☎ 04 90 47 50 01 Fax 04 90 47 54 87
 contact@mairie-mouries.fr
 www.mouries.fr

Le Paradou

Place Charloun Rieu 13520 Le Paradou
 ☎ 04 90 54 54 01 Fax 04 90 54 54 07
 mairie.paradou@wanadoo.fr

Saint-Étienne du Grès

Place de la Mairie
 13103 Saint-Étienne du Grès
 ☎ 04 90 49 16 46 Fax 04 90 49 06 28
 saint-etienne-du-gres.mairie@wanadoo.fr

Saint-Rémy de Provence

Place Jules Pélissier
 13210 Saint-Rémy de Provence
 ☎ 04 90 92 08 10 Fax 04 90 92 28 63
 www.mairie-saintremydeprovence.fr

Graine de BOUVINE
 2012

ALPILLES TRADITIONS

Courses Camarguaises
 avec la participation des écoles de raseteurs
 Entrée gratuite Ouverte à tous

Judi 21 Juin, 18h00 à St Rémy de Provence
 «Lautier / Gillet»

Vendredi 06 Juillet, 18h00 à St Etienne du Grès
 «Ricard / Mogador»

Samedi 07 Juillet, 21h30 à Maussane les Alpilles
 «Gros / Agui»

Judi 12 Juillet, 21h30 à Mouriès
 «Ribaud / Plo»

Lundi 6 Août, 10h30 à Fontvieille
 «Chauvet / La Galère»

Vendredi 17 Août, 16h30 à Aureille
 «Richebois / A Chapelle»

GRANDE FINALE
 LE VENDREDI 14 SEPTEMBRE
 17H30
 A MOURIÈS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Organisée par la Communauté de Communes VALLEE DES BAUX-ALPILLES
 Route de St Martin du Crau RD27 / 13520 Maussane les Alpilles

Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles Route de Saint-Martin de Crau (RD27) 13520 Maussane les Alpilles (Bouches-du-Rhône - France) ☎ 04 90 54 54 20 Fax 04 90 54 28 34. www.vallee-des-baux-alpilles.com. bienvenue@vallee-des-baux-alpilles.com. **Directeur de la publication** Hervé Chérubini (Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles). **Commission communication CCVBA** présidée par Guy Frustié (Maire de Fontvieille, 2^{ème} vice président de la CCVBA délégué à la communication). Olivier Michel (Aureille). Anne Poniatowski (Les Baux de Provence). Claudine Leclercq (Eygalières). Jean-Louis Villermey (Mas Blanc des Alpilles). Marc Fusat (Maussane les Alpilles). Christiane Dugripion (Mouriès). Henri Graugnard (Le Paradou). Jean Blanc (Saint-Étienne du Grès). Agnès Paradass (Saint-Rémy de Provence). Julien Cozette (Directeur général des services de la CCVBA). **Conception - rédaction - réalisation maquette** Commission Communication CCVBA avec le concours du Service Communication de la Mairie de Fontvieille. **Illustrations pour ce numéro** CCVBA / Marseille Provence 2013 / Musée Estrine / Karwan / DR. **Tirage** 17.000 exemplaires. Dépôt légal à parution - **Périodicité** 2 numéros par an. Imprimé sur papier écologique. **Impression pour ce numéro** Imprimerie Lacroix (Saint-Rémy de Provence) ☎ 04 90 92 11 93 contact@imprimerielacroix.com

